

PARTAGE dans le cadre d'une succession 2 biens - 2 bureaux différents TI_63 A

Entre Mr JACQUET et Mme DUPUIS de deux biens immobiliers provenant de la succession leur père

Un bien sur la commune de St Denis évalué à 40.000 €

Un bien sur la commune de Ste Clotilde évalué à 60.000 €

Solution proposée

Libellé	Base ou Quantité	Unité de valeur (1)	Prix unitaire	Etude	Débours (2)	Trésor public
Emoluments proportionnels :						
TI_63 Partage de succession - PARTAGE	*	100 000,00		2 019,06		
Emoluments de formalités :						
TI_01 Acte de l'état civil	**	1	3,00	5,11	15,33	
TI_05 Cadastre	**	1	3,00	5,11	15,33	
TI_06 Copies authentiques	*	26	0,30	5,11	39,86	
TI_06 Copies hypothécaires	*	26	0,30	5,11	39,86	
TI_06 Copies numérisée	**	13	0,05	5,11	3,32	
TI_11 Extrait d'acte	**	2	5,00	5,11	51,10	
TI_22 Publicité Foncière (1- réquisition de publicité ou de ment	**	2	5,00	5,11	51,10	
TI_22 Publicité Foncière (6- demande d'état - par réquisition)	*	4	1,00	5,11	20,44	
Hypothèques :						
Droit de partage 1.10% - PARTAGE						1 100,00
Etat HF - PARTAGE						28,00
Etat SF - PARTAGE						28,00
Frais d'envoi - PARTAGE						4,00
Salaire conservateur publication - PARTAGE		40 000,00				40,00
Salaire conservateur publication - PARTAGE		60 000,00				60,00
2 255,40					1 260,00	
Dont soumis à TVA					2 255,40	
Montant non soumis à TVA	1 260,00 E					
Montant soumis à TVA	2 255,40 E					
Montant TVA à 8,50%	191,71 E					
Montant total					3 707,11 E	
Soit en Francs					24 317,05 F	

Ce support a été conçu à l'origine pour nos amis Réunionnais. (Session de taxe Chambre des Notaires de SAINT DENIS DE LA REUNION en mars 2010). Différences avec la métropole : le taux de TVA 8,50 % au lieu de 19,60 % et les émoluments et honoraires multipliés par 1,4 (l'UV également 5,11 au lieu de 3,65). **Le principe de la taxe reste identique, la perception des taxes du trésor également.** La Société France Auxilium Formations tient à avertir les personnes ayant téléchargé cette fiche, que les énoncés et actes servant de support aux fiches mises gratuitement en ligne, ne sont en aucun cas tirés de faits réels et que de ce fait, si une personne ou un groupe de personnes venaient à s'identifier à un ou plusieurs thèmes issus de ces fiches, cela ne seraient que pure coïncidence.

La Société France Auxilium Formations tient à préciser que les solutions aux exemples de taxes mises en ligne, ne sont qu'une suggestion réaliste pouvant servir de support, mais qu'en aucun cas ces solutions ne sauraient remplacer l'analyse d'un acte et la connaissance du tarif des notaires au fin d'une juste taxation.

Ces supports sont entièrement distribuables.

Ce qu'il faut retenir :

L'émolument est celui du Tableau I, n°63A

Les émoluments sont calculés sur l'actif brut

L'acte est soumis au droit de partage de 1.10% sur l'actif net partagé

Lorsqu'il y a plusieurs bureaux, l'acte doit mentionner le bureau qui percevra les droits.

Le salaire quant à lui est versé dans chaque bureau proportionnellement à la valeur des biens dont ils dépendent.